



# Evecquemont Info

## Edito



### Sommaire :

<i>Edito du Maire</i>	1
<i>Antenne de téléphonie mobile</i>	2
<i>Réunion publique : terrain de sports — aire de loisirs</i>	3
<i>J'y participe</i>	4
<i>Evénements à venir</i>	5
<i>Informations pratiques</i>	6



Halloween version 2017 !

Au lendemain de la cérémonie de la commémoration du 11 novembre, je tenais à remercier les portes drapeaux, les anciens combattants et les élus venus honorés les épiscopontois tombés durant les deux grandes guerres. Depuis la loi de 2012, l'hommage rendu à chaque 11 novembre est également destiné à tous ceux tombés hier et aujourd'hui, lors des opérations extérieures partout dans le monde. Plus que jamais il est donc important que la commune perpétue le souvenir et exprime sa reconnaissance.

De nombreuses actualités vont jalonner cette édition de novembre dont une réponse au tract que nous avons reçu dans nos boîtes aux lettres dénonçant l'implantation de l'antenne de téléphonie.

Le 21 octobre dernier, nous avons reçu les représentants du collectif Episcologie. Ces derniers n'ont pas souhaité la présence de l'opérateur Bouygues mais nous vous apportons ici en partie les éléments essentiels qui ont été apportés lors de cet entretien et par ré-

ponse mail (Cf page 2).

Nous avons également reçu le 21 octobre les riverains du quartier Ermitage/Maurice Dubois/Ambrée/Adhémar au sujet de la mise en place des aménagements et sens unique du haut de la rue de l'Ermitage. Le constat est fait que certains enfreignent encore ce sens interdit ainsi que le respect du marquage de stationnement.

Un échange dense s'est fait autour de la possible mise en sens unique de la rue Maurice Dubois. Si une majorité des habitants présents de ce quartier y étaient favorables, d'autres le sont beaucoup moins. Le fait est que la réduction de la vitesse passe par la contrainte et la mise en place d'aménagements coûteux. Mais il faut accepter que ces derniers n'empêcheront pas le comportement dangereux de certains conducteurs. Le compte-rendu de cette rencontre complété par les informations de trafic relevées par le radar vont être prochainement remis aux participants et sera consultable en mairie.

Notons enfin pour ce

mois de novembre que vous avez été une centaine de foyers à avoir reçu dans vos boîtes aux lettres une invitation à l'opération « J'y participe », destinée aux retraités actifs et à nos anciens. Vous en trouverez tous les détails en page 4. Nous comptons sur une belle participation et tout particulièrement pour les ateliers mosaïque car c'est, en effet une œuvre collective, qui verra le jour sur la place du Beau Site. Inscrivez-vous d'ores et déjà. Plus vous serez nombreux, plus nous pourrons décorer l'ensemble du mobilier urbain (bancs et table).

Bonne lecture.

Ghislaine SENEÉ.  
Maire d'Evecquemont.

## Catastrophe Naturelle

Le 25 Octobre dernier, nous avons été informé qu'Evecquemont n'a pas été reconnue en catastrophe naturelle pour la sécheresse et réhydratation du 01 Janvier 2016 au 31 décembre 2016.

La commune avait saisie la Direction Départementale des Territoires suite à la demande d'administrés.

# Installation d'une antenne de téléphonie

Un tract a été distribué sous l'appellation «Collectif épiscologie» concernant l'implantation de l'antenne de téléphonie sur la commune. Son contenu nous oblige à faire un point précis sur la situation. En premier lieu, il semble nécessaire de rappeler la démarche entreprise avant la première décision ainsi que rappeler la position du conseil municipal :

## Concertation

La commune a souhaité tenir informé la population des démarches en cours concernant la téléphonie mobile.

Ce sujet a été abordé avec les habitants lors des réunions publiques d'élaboration du PLU des 28 juin et 13 Septembre 2016. La commune a ensuite organisé une réunion publique en présence de l'opérateur et la SNEF, le 30 mars 2017, où une très large majorité d'habitants s'est exprimée favorablement à ce projet d'implantation d'antenne. Un compte-rendu de cette rencontre a été publié dans l'Evêquemont Info du mois d'Avril 2017. Nous n'avons eu aucune remontée négative à la suite de la parution de cet article. Ce n'est qu'ensuite, que la convention d'occupation privative du domaine public a été signée, le 6 juin 2017, après délibération votée par le conseil municipal le 13 mai 2017.

## Le besoin en réseau Mobile Téléphonie

Le fait est que la téléphonie mobile fait aujourd'hui partie intégrante du fonctionnement de notre société. Cette technologie est totalement intégrée dans le quotidien des générations actives qui sont donc très soucieuses d'une bonne réception du réseau mobile, autant que du débit internet. C'est aujourd'hui un réel critère lors de l'achat d'un logement (nous attendons la justification des chiffres de dévalorisation des biens immobiliers avancée dans le tract).

Le dynamisme d'une commune se mesure à sa capacité d'attirer de nouvelles familles et au renouvellement de sa population.

## Le risque sanitaire

Une couverture déficiente engendre surchauffe et nocivité accrues des téléphones, dont le nombre s'est considérablement développé, ce qui augmente encore l'exposition aux ondes électromagnétiques. Le manque de réseau pousse souvent

les habitants à utiliser leur box internet pour leur téléphonie mobile. Ceci entraîne le développement et l'amplification du Wi-Fi au sein des habitations individuelles, exposant leurs habitants à une émission encore plus importante de micro-ondes continue.

Le rapport avantage/risque nous semble aujourd'hui plus favorable à l'implantation d'une nouvelle antenne qui permettra d'émettre de manière plus faible et de façon maîtrisée, sur l'ensemble du village qui est aujourd'hui sous un seuil d'exposition bien en-dessous des 0,6V/m (0,11 à 0,26 V/m sur trois points relevés sur la commune). Ce seuil fait consensus auprès des associations de riverains.

Enfin, depuis 2008, la commune a demandé aux opérateurs d'étudier différents secteurs potentiels d'implantation. L'emplacement sur le secteur du «Petit Plan» est apparu comme le meilleur compromis. Il répond à la fois au besoin de couverture de l'opérateur et au critère que nous avons dès le départ exigé : une implantation au-delà de la RD922 et non dans la zone urbanisée.

Aujourd'hui, la collectivité a pu avec l'élaboration du PLU avoir la main sur le choix d'implantation. Mais qu'en sera-t-il demain avec les transferts de compétences à la Communauté Urbaine ? Nous avons donc décidé de définir une implantation avant que d'autres ne puissent le faire à notre place.

## Données complémentaires

.Comme nous l'avons évoqué lors de la réunion publique du 30 mars 2017, **l'antenne n'excédera pas 27 m** et son positionnement est en total respect avec le règlement du Plan de Prévention pour Risque. Situé à 20m de la départementale RD922, la mare et les milieux humides ne seront pas menacés. Des arbres devront toutefois être abattus.

**.La loi oblige les opérateurs à fournir un dossier technique deux mois avant la demande d'autorisation de travaux.** La concertation initiée par la commune s'est faite effectivement

très en amont mais sachez que vous pourrez obtenir toutes les informations techniques comme la loi l'exige.

.Aucune installation ne peut être faite sans autorisation d'urbanisme. Nous saurons prendre nos responsabilités si jamais le dossier technique n'était pas conforme aux engagements pris par l'opérateur.

.A ce stade, une convention d'occupation privative du domaine public a été signée le 6 juin 2017 comme rappelé plus haut. **Cette convention fixe le lieu, l'emplacement, le plan d'accès ainsi que les modalités d'implantation, financières et de maintenance.**

.La prochaine étape est l'approbation du Plan Local d'Urbanisme qui permettra à l'opérateur de déposer sa demande d'autorisation.

**.Enfin, l'arrivée de la fibre ne règle pas le problème de la téléphonie mobile.** En effet, cela ne règlera pas la question du livreur ou l'invité qui cherche à vous joindre ou d'un assureur qui exige une couverture 3G ou 4G. Equipé d'un smartphone et avec un abonnement téléphonique, vous pourrez aller sur internet. Avec la fibre, vous aurez besoin d'un ordinateur et d'une box si vous souhaitez obtenir la TV, il vous faudra prendre également un abonnement internet. (une explication plus approfondie pourra être envisagée dans les prochains numéros).

# Réunion publique : aire de loisirs / terrain de sport

Une réunion toutes générations est organisée à propos de l'implantation d'une zone de jeux et d'échanges à l'échelle de la commune. Le souhait le plus fort était celui des jeunes pour avoir une aire de jeux où s'exprimer. Le foot et le basket arrivaient en tête. Les aînés désiraient une zone où échanger, où se détendre. Il sera difficile de tout concilier en une seule fois en matière d'espaces et de coûts. Mais on peut essayer. On vous propose une réunion **le 25 novembre à 19H00** en salle de mairie, avec l'ordre du jour suivant :

- Raisons du retard à l'avancement,
- Terrains les plus probables,
- Présentation et discussion d'un avant-projet remis par un fournisseur,
- Financement.

Il s'agit d'une consultation pour poursuivre les idées de 2015. Venez le plus nombreux possible pour co-

construire une solution parmi les possibilités évoquées. Le compte-rendu de la réunion du 28 mars 2015 sera remis en ouverture de la réunion.

Pour les personnes qui ne pourraient pas venir à la réunion, ou qui souhaiteraient nous faire part de leurs contributions et avis avant la réunion, vous pouvez le faire sur le document en ligne suivant : [https://bimestriel.framapad.org/p/City-stade\\_Evecquemont](https://bimestriel.framapad.org/p/City-stade_Evecquemont). Il s'agit d'un espace de suggestions et d'échange collectif, où les principaux résultats de l'enquête écrite menée en 2015 sont rappelés.

Nicolas Cavan, Eric Delaye.

## Rappel : Règlement sanitaire départemental - Article 84 - Élimination des déchets.

Tout dépôt sauvage d'ordure ou **de débris de quelque nature que ce soit** ainsi que toute décharge brute d'ordures ménagères sont interdits.

Après mise en demeure, les dépôts existants sont supprimés selon la

procédure prévue par le code de la santé publique.

Le brûlage à l'air libre des ordures ménagères est également interdit.

Le traitement des ordures ménagères collectées doit être réalisé

selon les dispositions prévues par les textes en vigueur.

La destruction des ordures ménagères et autres déchets à l'aide d'incinérateur individuel ou d'immeuble est interdite.

## Monoxyde de carbone : comment prévenir les intoxications

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique qui touche chaque année plus d'un millier de foyers, causant une centaine de décès par an, Il peut être émis par tous les appareils à combustion (chaudière, chauffage d'appoint, poêle, groupe électrogène, cheminée. Pour éviter les intoxications, des gestes simples existent :

Avant l'hiver, faites vérifier vos installations de chauffage et vos conduits de fumée par un professionnel qualifié.

Veillez toute l'année à une bonne aération et ventilation du logement et à une bonne utilisation des appareils à combustion.

N'utilisez jamais pour vous chauf-

fer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero, etc.

Si vous devez installer des groupes électrogènes, placez-les impérativement à l'extérieur des bâtiments.

## Don du sang à Vaux sur Seine, le vendredi 8 décembre

Je donne mon sang, je sauve des vies !  
Vous avez entre 18 et 70 ans et en bonne santé. Venez nombreux à la collecte le **vendredi 8 décembre de 15h à 20h à l'Espace Marcelle**

### Cuche à Vaux sur Seine.

Vous êtes accueilli par les professionnels de L'E.F.S et l'Amicale des Donneurs de Sang Bénévoles. Chaque année, 1 million de malades sont soignés grâce aux dons

de sang. Il n'existe pas de produit capable de se substituer aux produits sanguins. Alors, mobilisons-nous ! Nous comptons sur vous.

## Alerte : arnaque impôts

Un faux inspecteur des impôts se présentant sous le nom de Michel Blandin appelle les personnes âgées pour leur dire qu'elles ont oublié de déclarer une partie de leur revenu depuis 4 ans et demande donc à régulariser. Surtout ne donner pas suite et raccrocher.

# Programme « J’y participe ! »

Organisées par nos 3 Centres Communaux d'Action Sociale, les actions du programme « J’y participe ! » s’inscrivent dans la prévention du vieillissement et du maintien du lien social, à destination des seniors et des retraités actifs domiciliés sur les communes d’Evecquemont, Vaux-sur-Seine et Tessancourt-sur-Aubette.

## Invitation à la gourmandise !

Participez à l’Atelier chocolat organisé dans votre commune.

Vous y apprendrez l’histoire et la fabrication du cacao au travers de nombreuses anecdotes. Vous aurez l’occasion de faire des dégustations de différents chocolats mais aussi de mettre la main à la patte et de produire votre propre réalisation en chocolat.

En cas d’inscription trop nombreuses, la priorité sera donnée aux plus anciens d’entre vous (les plus gourmands, c’est bien connu !).

### **Informations pratiques :**

Ces ateliers auront lieu chez l’Artisan du Chocolat, 10 rue de Chollet à Evecquemont, le mardi 21 novembre de 14h30 à 16h00 pour Evecquemont



## Invitation à la création !

Participer à une œuvre collective faite en mosaïque sur la commune d’Evecquemont

Après Vaux-sur-Seine, Triel-sur-seine, c’est maintenant Evecquemont qui, sous la direction de l’artiste Sandrina Van Geel, souhaite lancer une œuvre collective d’embellissement de son mobilier urbain.

Un atelier découverte de la technique de la mosaïque sera organisé dans chaque commune. 1h pour apprendre à tailler et 1h30 pour réaliser un objet personnel que vous remporterez chez vous.



Mais vous pourrez aller plus loin ! Ensuite 10 ateliers, ouverts à tous, seront organisés sur Evecquemont, chaque vendredi à compter du 12 janvier

prochain. C’est une occasion unique de découvrir la mosaïque, de participer à une œuvre collective et de laisser un message à l’attention des générations futures !

### **Informations pratiques :**

Ces ateliers auront lieu le vendredi 24 novembre de 14h30 à 17h00 pour Evecquemont puis chaque vendredi en salle communale d’Evecquemont à partir du 12 janvier 2018.

## Invitation à l’apprentissage numérique !

Ce sont 10 tablettes qui seront mises en service à Evecquemont afin que tous ceux qui le souhaitent puissent apprendre, avec l’aide d’un animateur, à se familiariser avec cet objet. Que cela soit pour regarder la TV, jouer et lire, remplir sa fiche d’impôts ou communiquer avec sa famille, vous êtes nombreux à vouloir mieux comprendre comment tout cela fonctionne. L’achat des tablettes et le recrutement de l’animateur sont en cours. Pré-inscrivez-vous dès maintenant afin

que nous puissions évaluer le nombre de personnes intéressées.

**Pour vous inscrire à ces animations, il est encore temps de contacter Madiana au 01.34.74.08.79 du mardi au vendredi de 14h à 18h.**

## Invitation à la marche !

Cette dernière action est actuellement en cours d’organisation.

## Concert'Thé

Un après midi musicale très agréable, avec guitare, ukulélé, accordéon agrémenté des belles voix, a été proposé par le groupe « Entre nous » à la salle des fêtes le samedi 11 novembre 2017.

Nous remercions chaleureusement Géraldine, Christine et Marc pour leur prestation.



## Événements à venir ...

### Théâtre à Evécquemont Samedi 16 décembre à 20 h 30

Après « *Imbécile Heureux* » en Mai 2016 et pour leur 2<sup>ème</sup> passage dans notre village, la troupe CHICHE THEATRE de Gonesse nous présentera, toujours du même auteur :

#### « *Villa les Mouettes et y a pas la mer* »

A la Villa les Mouettes Papy coule des jours paisibles avec sa fille Hortense, inspectrice des impôts, et son voisin Léonard qui se rêve peintre.

Mais lorsque son fils Harry «grand» magicien rentre fauché d'une tournée en Amérique latine, toute une galerie de personnages transforme ce petit coin de paradis en un vaste terrain laissant place au rêve et à la liberté.

«A la Villa les Mouettes, il n'y a pas la mer, mais on n'en est pas si loin...»

Personnages hauts en couleurs, situations détonnantes, décor pittoresque.... Villa les Mouettes est une JOYEUSE COMEDIE ! que je vous recommande vivement ....

Hélène L'ANTOINE



## Téléthon - vendredi 1er décembre 2017 à 19h30

Vous voulez passer une agréable soirée ?  
Venez nous rejoindre à la salle des fêtes à Evécquemont le vendredi 1<sup>er</sup> décembre 2017 à 19h30 pour un repas au profit du Téléthon.  
Le menu (présenté ci-contre) est au prix de 25 €.

Réservation à la mairie auprès de Madiana au 01.34.74.08.79 ou Francis au 06.11.44.29.09

#### Menu

Apéritif  
Soupe à l'oignon  
Rôti de Porc avec sa purée maison  
Salade - Fromage  
Far Breton  
¼ de vin ou eau minérale  
1 café

## Marché artisanal de l'Avent - Créations et gourmandises

Samedi 25 novembre (nocturne de 17 à 20h) et Dimanche 26 novembre (10h-18h)  
FERME DE DAMPLY—78440 MONTALET LE BOIS

# Informations pratiques



## Recensement militaire

Les jeunes gens (filles et garçons) nés entre le 1er septembre 2001 et le 31 décembre 2001 doivent se présenter après leur date d'anniversaire à la Mairie, munis de leur carte nationale d'identité et du livret de famille des parents, pour se faire recenser, avant le 31 janvier 2018.

## Modernisation des démarches administratives

### Permis de conduire et carte grise

Les permis de conduire et les cartes grises seront à portée de clic à partir du 6 novembre 2017 !

Cette évolution s'inscrit dans le cadre du Plan « Préfectures Nouvelle Génération » (PPNG) qui a notamment abouti à la réorganisation des modalités de délivrance des CNI et passeports et la création le 8 novembre 2016 du Centre d'Expertise et de Ressources Titres des CNI et des passeports (CERT), au sein de la préfecture des Yvelines.

Les démarches liées au permis de conduire peuvent désormais s'effectuer sur le site :

<https://permisdeconduire.ants.gouv.fr>

Les démarches liées au certificat d'immatriculation sur le site : <https://immatriculation.ants.gouv.fr>

Ces démarches peuvent maintenant s'effectuer sans se rendre au guichet d'une préfecture. Pour toute information : [www.demarches.interieur.gouv.fr](http://www.demarches.interieur.gouv.fr)

tière de pacte civil de solidarité issu de la loi du 15 novembre 1999.

En mairie du lieu de domicile commun pour les futurs partenaires au moment de la conclusion du PACS :

1<sup>ère</sup> étape : Dépôt du dossier contre récépissé

2<sup>ème</sup> étape : Conclusion du PACS

Les deux partenaires doivent être présents à la conclusion du PACS. Il n'y aura pas de remise de double si perte de leur convention de PACS signée.

Pièces obligatoires au dossier :

- Carte d'identité ou passeport en cours de validité

- Acte de naissance avec filiation et mention de - de 3 mois au moment du dépôt

- Formulaire de conclusion de PACS cerfa n°15428\*01

- Convention de PACS (à télécharger sur [www.monservicepublic.fr](http://www.monservicepublic.fr) n°15726\*02)

- Attestation sur l'honneur de domicile et non lien de parenté (modèle cerfa n°15725\*02)

### PACS : démarche en mairie à partir du 01/11/17

La circulaire du 10 mai 2017 de présentation en ma-

## Inscription sur les listes électorales

*L'inscription sur les listes électorales n'est pas seulement un devoir civique, mais résulte également d'une obligation légale en vertu de l'article L. 9 du code électoral. Elle est indispensable pour pouvoir voter.*

**Vous avez 18 ans et plus, ou vous venez d'emménager, vous êtes concernés !**

La preuve de la nationalité et de l'identité peuvent s'établir notamment par la présentation d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport en cours de validité. Merci d'apporter **un justificatif de domicile** pour votre inscription **avant le 31 décembre 2017**

## Nos joies

Naissance à Evécquemont, le 24 octobre 2017 de Louis MALINOWSKI.

## Agenda

Beaujolais Nouveau ..... Jeudi 16 novembre à 19h  
Conseil Municipal ..... Samedi 18 novembre à 10h  
Programme «J'y participe !» ..... à partir du 15 novembre (cf. p4)  
Marché de l'Avent Ferme de Damply..... WE du 25 et 26 novembre (p.5)  
Repas du Téléthon ..... Vendredi 1er décembre à 19h30  
Marché des Grands Enfants ..... Dimanche 10 décembre  
Théâtre : Villa les Mouettes et y a pas la mer .....Samedi 16 décembre à 20h30

**COLLECTES SELECTIVES**  
**Le 27 novembre**  
**Les 11 et 25 décembre**

**COLLECTES ORD. MENAGERES**  
**& DECHETS VERTS**

Tous les mardis matin jusqu'au  
mardi 12 décembre inclus

**LES ENCOMBRANTS**  
Samedi 30 décembre